

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil' quinze, le trente et un mars à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

Mme COSTILLE Brigitte, M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick,

Mme GUENOT Lucienne, M. GIRINAL Jean Marc, M. HUMBERT Nicolas, M. LAMIDIEU Lionel,

M. MAGNIN Didier, M.MILLET Hervé, M.PAGET Olivier.

Absent excusé : M. AURIERE André

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Madame COSTILLE Brigitte a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2015 a été validé après rectification d'une erreur page 3, chapitre 5 « Point sur les actions événementielles », vide greniers le 07 juin : personnes chargées d'enregistrer les réservations d'emplacements : lire Jean-Marc GIRINAL et Annick GAUTHEROT (au lieu de Jean-Marc GIRINAL et Lucienne GUENOT)

1/ Examen et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs des budgets communal, eau, assainissement et CCAS.

Le maire présente les comptes administratifs et les comptes de gestion 2014 concernant le budget communal et le budget du service de l'eau. Les comptes administratifs sont concordants aux compte de gestion établis par le Comptable Public.

Le Conseil municipal adopte les comptes administratifs 2014 et arrête les comptes de gestion de l'exercice 2014 du Comptable Public des budgets communal, eau et CCAS.

BUDGET COMMUNAL :

	Total dépenses 2014	Total recettes 2014	Résultats 2014	Résultats cumulés
fonctionnement	82 453.30 €	87 137.87 €	4 684.57 €	27 660.98 €
Investissement	9 870.45 €	8066.18 €	-1804.27 €	4892.67 €

Le budget communal fait apparaître un excédent en fonctionnement pour l'année 2014 de 4684.57€ et de 27660.98€ en cumulé.

BUGET EAU :

	Total dépenses 2014	Total recettes 2014	Résultats
Exploitation	25 631.39 €	26 908.02 €	1 276.63 €
Investissement	9 211.59 €	15 580.92 €	6 369.33 €

Le budget « eau » fait apparaître un excédent en fonctionnement pour l'année 2014 de 1276.63€ .

BUDGET DU CCAS (centre communal d'action sociale) :

Aucune opération n'a été réalisée sur ce budget en 2014.

<p>2/ Examen et vote du budget primitif communal et des budgets annexes « eau » et « assainissement » de 2015 :</p>
--

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL :

Après présentation par le maire des propositions budgétaires, en recettes et en dépenses, chapitre par chapitre, et en particulier les recettes prévisionnelles issues de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (en baisse de 7% par rapport à 2014), de la fiscalité locale et de la forêt, le Conseil adopte à l'unanimité le budget 2015.

BUDGET PRIMITIF « EAU » :

Après présentation par le maire des propositions budgétaires pour l'année 2015, le Conseil adopte à l'unanimité le budget « eau » pour l'année 2015. Le maire précise qu'il y a lieu de prévoir un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations et de maintenance du château d'eau, dans la suite des travaux en cours, de renouvellement de la canalisation, rue de la mairie. Ces investissements auront inévitablement un impact sur le prix de l'eau.

Le Conseil adopte à l'unanimité le budget « eau » pour l'année 2015. Le prix de l'eau reste inchangé pour cette année.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT :

Le budget « assainissement » affiche un déficit de 2862.20€ en 2014 auquel il faut ajouter un transfert du budget communal de 1300.00€. Cette situation financière est liée au remboursement de la dette contractée lors des travaux des stations de pompage et d'épuration ainsi qu'à la maintenance des ces équipements.

Compte tenu de cette situation, le maire précise que le budget 2015 est construit avec un transfert du budget principal de 5451.00€ ; ce qui n'est pas supportable dans la durée, un budget annexe devant être équilibré. Cette situation implique une modification des tarifs du traitement des eaux usées. (cf. point 4 ci-dessous).

Après présentation par le maire du projet de budget pour 2015, le Conseil l'adopte à l'unanimité.

BUDGET CCAS :

Ce budget n'est pas activé depuis plusieurs années. Le maire propose d'utiliser ce budget pour toutes les dépenses et les recettes liées aux différentes actions de solidarité et de rencontres : colis de Noël, moments de convivialité, vide greniers

Le maire propose, dans un premier temps, d'alimenter ce budget à hauteur de 800€ par transfert du budget communal.

Le Conseil adopte, à l'unanimité le budget CCAS pour l'année 2015.

Tous les budgets « communal », « eau », « assainissement » et « CCAS » sont consultables, dans leur intégralité, en mairie.

3/ Fixation des taux d'imposition pour l'année 2015 :

Le maire rappelle les différents projets prévus pour les années à venir, à savoir principalement, : l'aménagement de la Grande rue, la réfection de la voirie, la rénovation de l'éclairage public, la création d'une réserve incendie, la réfection du pont rue du Moulin. Le tout représente un investissement de l'ordre de 500 000€ ; après subventions escomptées, le reste à charge pour la commune serait de l'ordre de 320 000€.

Le maire indique également que les taux d'imposition au niveau communal sont parmi les plus bas de France (au niveau national : 32405^{ème}/36681 communes pour la taxe foncière et 36140^{ème}/36681 communes pour la taxe d'habitation) et inférieurs à ceux des communes voisines.

Le maire propose de modifier les taxes comme suit : 6,88% (au lieu de 5.56%) pour la taxe foncière et 3.80% (au lieu de 3.07%) pour la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015, comme suit :

- . Taxe foncière (bâti) : 3.43%
- . Taxe d'habitation : 6.22%
- . Taxe foncière (non bâti) : 23.99%

4/ Fixation du prix de l'eau et du prix du traitement des eaux usées pour l'année 2015,

Prix de l'eau :

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs de l'eau pour l'année 2015.

Prix du traitement des eaux usées :

Après présentation par le maire de la situation financière du service assainissement (cf . point 2 budget primitif assainissement), le Conseil décide à la majorité des membres présents d'augmenter les tarifs du service de traitement des eaux usées comme suit :

- . Taxe fixe par branchement : 60.00€
- . Taxe au m3 (= m3 d'eau consommés) : 1.10€

Le maire précise que cette augmentation ne permettra pas de résorber le déficit de ce budget.

5/ Prêt pour le financement des travaux rue de la Mairie : choix de l'établissement financier :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau rue de la Mairie, il est nécessaire de recourir à un emprunt.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté les emprunts dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt à taux fixe :

Montant : 40 000.00 €

Durée : 180 mois.

Taux fixe : 1.63 %.

Prêt relais :

Montant : 20 000 .00 €.

Durée : 2 ans.

Taux fixe : 1.30%

Le prêt relais sera débloqué si besoin et dans ce cas, remboursé dès réception des subventions (équivalentes à 50% du montant effectif des travaux HT).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats et tous documents se rapportant à cette opération.

6/Réhabilitation du pont rue du Moulin : examen des différentes options et du coût estimatif des travaux, validation d'une option :

Le maire présente les estimatifs établis par l'agence départementale d'ingénierie « INGENIERIE 70 » pour la réfection du pont rue du Moulin sur la base du cahier des charges fixé, à savoir :

- réfection à l'identique : montant estimé des travaux: 80 680€ HT
- réfection pour un passage 2 roues et piétons : 66 770€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'une part, de ne pas donner suite, dans l'immédiat, à ces propositions considérant qu'il ne s'agit pas d'un projet prioritaire et d'autre part, de rechercher des solutions moins coûteuses.

7/ Délibération sur l'optimisation de l'installation communale d'éclairage public avec la maîtrise d'ouvrage confiée au SIED (Syndicat Interdépartemental d'Énergie du département de la Haute-saône) :

Le maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'optimisation et de mise aux normes de l'installation communale d'éclairage public afin d'éviter le renouvellement des dysfonctionnements que nous avons connus au cours de l'année 2014 et d'économiser de l'électricité.

Selon les dispositions actuellement en vigueur et sous réserve de démontrer une économie de consommation électrique supérieure à 40%, les travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 80% au maximum. Le maire propose de confier la réalisation de l'étude préalable et, le cas échéant, la réalisation des travaux au SIED (Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le principe d'optimisation de l'éclairage public,

- décide à l'unanimité, d'engager une première tranche de travaux en 2015 si les conditions d'obtention de la subvention sont réunies. Le montant estimatif de cette première tranche s'élève, hors subventions, à 11850€ HT.
- autorise le maire à faire appel au SIED pour la réalisation de l'étude et la réalisation des travaux.

8/ Questions diverses

8.1 : Travaux de renouvellement de la canalisation d'eau rue de la mairie : l'entreprise ROULANS TP commence les travaux demain 01 avril. Le responsable du chantier rencontrera chaque riverain pour définir les modalités techniques des branchements. Une réunion de chantier aura lieu chaque mercredi à 11H00. Les conseillers disponibles sont invités à assister aux réunions de chantier.

8.2 : le maire fait état au Conseil des retours faits par les habitants de la commune sur le site internet et sur le bulletin municipal « le petit buthérois ». Tous les commentaires oraux, par écrit et par internet sont positifs, voire élogieux et constituent un vrai encouragement pour toute l'équipe municipale. Merci à celles et à ceux qui ont pris le temps de nous donner leur avis. Seul un lecteur du « petit buthérois » a trouvé que les photos n'étaient pas de très bonne qualité. Nous nous efforcerons, avec les moyens dont on dispose, de faire mieux la prochaine fois.

8.3 : Résultats du comptage des véhicules fait à la demande de la commune :

Le récent comptage fait par les services du Conseil général , dans la Grande rue, aux deux entrées du village, fait apparaître un flux moyen quotidien de 800 véhicules en sensible progression depuis le dernier comptage qui avait eu lieu il y a quelques années et qui affichait 600 véhicules/ jour.

Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi 28 avril 2015 à 20H30.